

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Courçais sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 11 juin 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 28

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL., GOMES I., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A., LECLERC C., CHARRET T.,

Valorisation des ferrailles issues des ateliers du service environnement

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les ateliers du service environnement comportent un stock important de ferrailles devenues inutiles au fonctionnement des services communautaires ;

Considérant qu'il convient de procéder à leur évacuation afin d'optimiser les espaces de stockage et d'améliorer les conditions de travail des agents ;

Considérant la proposition de l'entreprise Calard Recyclage, consistant à mettre à disposition une benne et à assurer la valorisation des ferrailles au tarif de 190 € net par tonne ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de valoriser ces matériaux dans une logique d'économie circulaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'évacuation et la valorisation des ferrailles issues des ateliers du service environnement par l'entreprise Calard Recyclage, au tarif de 190 € net par tonne ;
- ✓ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération ;
- ✓ Précise que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 23 juin 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

